

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 décembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

08

Votants :

09

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 décembre 2022

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Jérôme BOUCHET, Isabelle PETITJEAN, Martial VIOLLET, Maire-Adjoint – MM Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Daniel RODRIGUES, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et M. Véronique DAVID (procuration à Franck MAINARDIS), Carl DEVOUASSOUX, Catherine INGRES, Justine PERRAUT

ABSENTS : M. Olivier COTTRAY et Mme Marie SIMONCINI

Secrétaire de séance : M. Jérôme BOUCHET

80/2022

Objet : Dénomination de la salle multi-activités sportives

Sur proposition de Messieurs les Adjointes Jérôme BOUCHET et Martial VIOLLET, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la dénomination de la nouvelle salle multi-activités sportives en la baptisant au nom d'Anaïs CHEVALLIER-BOUCHET, biathlète double médaillée d'argent (individuel et relais mixte) aux jeux olympiques d'hiver de Pékin en 2022. Madame CHEVALLIER-BOUCHET a choisi la Commune de Servoz pour s'installer avec sa famille avec la construction d'un chalet sur le secteur du Vieux Servoz au cours de l'année 2019. Elle est membre de l'équipe de France Douane depuis 2014 dans le club des 7 Laux.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer. Monsieur le Premier Adjoint Jérôme BOUCHET explique que pour des raisons pratiques, il a souhaité apporter une dénomination à la salle en lui donnant le nom d'un sportif. Monsieur le Troisième Adjoint Martial VIOLLET a alors proposé le nom d'Anaïs CHEVALLIER-BOUCHET.

Daniel RODRIGUES, bien qu'il l'apprécie énormément, aurait privilégié le nom d'un habitant plus ancien avec un investissement important dans le sport à Servoz. Plusieurs noms de sportifs de hauts niveaux et habitants sur la Commune sont évoqués : Jean-Paul PIERRAT, Aurélien DUCROZ, Romain DESGRANGES... Monsieur le Maire rappelle que le parcours de Madame CHEVALLIER-BOUCHET est aussi admirable et emblématique parce qu'elle a continué sa carrière sportive de haut niveau après avoir eu un enfant, que cela reste rare dans ce milieu. Pour Alexis TRAPPIER, elle est la seule sportive à avoir obtenu un titre olympique.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- PROCÈDE à la dénomination officielle de la salle multi-activités sportives ainsi qu'il suit : SALLE ANAÏS CHEVALLIER-BOUCHET,
- APPROUVE l'apposition d'une plaque sur le bâtiment,
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 30/12/2022 et de sa publication le 30/12/2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait conforme.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.